

E163/5/7

Objet: Demande de prorogation de délai pour déposer les conclusions relatives au droit applicable

Matteo Crippa à: William Smith

14/12/2012 à 14h28

Copie: a.vercken.cetc@gmail.com, antaguisse@yahoo.fr, CHAN.Dararasmey@eccc.gov.kh, Chea.Leang@eccc.gov.kh, CHIFFERT.Mathilde@eccc.gov.kh, Andrew CAYLEY/UNAKRT@UNAKRT, Andrew Ianuzzi/UNAKRT@UNAKRT, Arun Son/UNAKRT@UNAKRT, Bouchard Claude/UNAKRT@UNAKRT, Dale Lysak/UNAKRT@UNAKRT, Jasper PAUW/UNAKRT@UNAKRT, Keith RAYNOR/UNAKRT@UNAKRT, Marie ...

Chers Bill et Elisabeth,

សារពាណៈ / Public

Merci pour vos courriels à ce sujet.

C'est bien cela. En faisant droit à la demande présentée par la Défense de NUON Chea, les Juges ont prorogé au 18 janvier 2013 le délai de dépôt des conclusions finales relatives au droit applicable; ce nouveau délai s'applique à toutes les parties.

Cordiales salutations,

Matteo

A: Matteo Crippa/UNAKRT@UNAKRT

De: William Smith/UNAKRT

Date: 12/14/2012 à 13h19

Copie: Andrew CAYLEY/UNAKRT@UNAKRT, Andrew Ianuzzi/UNAKRT@UNAKRT, antaguisse@yahoo.fr, Arun Son/UNAKRT@UNAKRT, a.vercken.cetc@gmail.com, Bouchard Claude/UNAKRT@UNAKRT, CHAN.Dararasmey@eccc.gov.kh, Chea.Leang@eccc.gov.kh, CHIFFERT.Mathilde@eccc.gov.kh, Dale Lysak/UNAKRT@UNAKRT, diablenoir@wanadoo.fr, FERNANDEZ.Eleonore@eccc.gov.kh, Helen SULLIVAN@ECCC, Jasper PAUW/UNAKRT@UNAKRT, Keith RAYNOR/UNAKRT@UNAKRT, Marie CAPOTORTO/UNAKRT@UNAKRT, Matteo Crippa/UNAKRT@UNAKRT, Michael Kamavas/UNAKRT@UNAKRT, Michiel Pestman/UNAKRT@UNAKRT, Mosseny So/UNAKRT@UNAKRT, Natale.KatrinaMarie@eccc.gov.kh, NGORN.Rothna@eccc.gov.kh, Phalla Prum/UNAKRT@UNAKRT, PHANG.Vichet@eccc.gov.kh, PICH.Ang@eccc.gov.kh, Pich.Sambath@eccc.gov.kh, Roger PHILLIPS/UNAKRT@UNAKRT, ROSENSWEIG.Joshua@eccc.gov.kh, samonnk@yahoo.com, Seng.Bunkheang@eccc.gov.kh, Sheherazade BOUARFA/UNAKRT@UNAKRT, SIMONNEAU-FORT.Elisabeth@eccc.gov.kh, Socheata Seng/UNAKRT@UNAKRT, Susan Lamb/UNAKRT@UNAKRT, Tanya Rene PETTAY/UNAKRT@UNAKRT, Tarik Abdulhak/UNAKRT@UNAKRT, Udom Ang/UNAKRT@UNAKRT, VENG.Huot@eccc.gov.kh, Victor Koppe/UNAKRT@UNAKRT, Vincent De Wilde d'Estmael/UNAKRT@UNAKRT, Yet.Chakriya@eccc.gov.kh

Objet: Demande de prorogation de délai pour déposer les conclusions relatives au droit applicable

Cher Matteo,

Étant donné que ces conclusions finales devaient être déposées par les parties au même moment, je suppose que la prorogation de délai s'applique à toutes les parties en l'espèce. Pourriez-vous confirmer que c'est bien le cas ou alors nous informer en conséquence ?

Cordiales salutations, Bill

ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):
..... 22 / 01 / 2013

ម៉ោង (Time/Heure): 11:50

មន្ត្រីទទួលខុសត្រូវ (Case File Officer/L'agent chargé du dossier): RANN RADA

Original en anglais : ERN 00869845-00869848

De: Matteo Crippa/UNAKRT

À : Matteo Crippa/UNAKRT@UNAKRT

Copie: a.vercken.cetc@gmail.com, PICH.Ang@eccc.gov.kh, antaguisse@yahoo.fr, Seng.Bunkheang@eccc.gov.kh, Yet.Chakriya@eccc.gov.kh, Andrew CAYLEY/UNAKRT@UNAKRT, Andrew Ianuzzi/UNAKRT@UNAKRT, Arun Son/UNAKRT@UNAKRT, Bouchard Claude/UNAKRT@UNAKRT, Dale Lysak/UNAKRT@UNAKRT, Jasper PAUW/UNAKRT@UNAKRT, Keith RAYNOR/UNAKRT@UNAKRT, Marie CAPOTORTO/UNAKRT@UNAKRT, Michael Kamavas/UNAKRT@UNAKRT, Michiel Pestman/UNAKRT@UNAKRT, Mosseny So/UNAKRT@UNAKRT, Phalla Prum/UNAKRT@UNAKRT, Roger PHILLIPS/UNAKRT@UNAKRT, Sheherazade BOUARFA/UNAKRT@UNAKRT, Socheata Seng/UNAKRT@UNAKRT, Susan Lamb/UNAKRT@UNAKRT, Tanya Rene PETTAY/UNAKRT@UNAKRT, Tarik Abdulhak/UNAKRT@UNAKRT, Udom Ang/UNAKRT@UNAKRT, Victor Koppe/UNAKRT@UNAKRT, Vincent De Wilde d'Estmael/UNAKRT@UNAKRT, William Smith/UNAKRT@UNAKRT, CHAN.Dararasmey@eccc.gov.kh, diablnoir@wanadoo.fr, FERNANDEZ.Eleonor@eccc.gov.kh, SIMONNEAU-FORT.Elisabeth@eccc.gov.kh, Helen SULLIVAN@ECCC, VENG.Huot@eccc.gov.kh, ROSENSWEIG.Joshua@eccc.gov.kh, Natale.KatrinaMarie@eccc.gov.kh, Chea.Leang@eccc.gov.kh, CHIFFERT.Mathilde@eccc.gov.kh, NGORN.Rothna@eccc.gov.kh, Pich.Sambath@eccc.gov.kh, samonnk@yahoo.com, PHANG.Vichet@eccc.gov.kh

Date: 14/12/2012 à 12h56

Objet: Demande de prorogation de délai pour déposer les conclusions relatives au droit applicable

Cher Josh,

Comme indiqué, j'ai informé les juges de votre première demande figurant ci-dessous.

Après en avoir délibéré, les juges m'ont donné l'instruction de vous informer, de même que les autres parties, qu'ils font en partie droit à votre demande de prorogation de délai pour déposer les conclusions finales relatives au droit applicable.

La Chambre a examiné votre demande et elle a décidé de proroger le délai initial du 21 décembre 2012, fixé dans les mémorandums de la Chambre de première instance n° E163/5, n° E163/5/4 et notamment n° E163/5/6, au vendredi 18 janvier 2013. La possibilité d'un dépôt anticipé de la partie des conclusions finales relative au droit applicable avait déjà été évoquée à la réunion de mise en état qui s'est tenue le 27 août 2012. Ainsi qu'il a été réitéré dans les mémorandums susmentionnés, le dépôt de la partie des conclusions finales relative au droit applicable avant la fin des audiences consacrées à l'examen de la preuve dans le cadre du premier procès dans le dossier n° 002 permettra à la Chambre de préparer au mieux les dernières phases de ce procès.

La Chambre rappelle qu'elle a déjà statué sur une requête antérieure présentée par la Défense de KHIEU Samphan visant à reconsidérer le délai initialement prévu (Doc. n° E163/5/4), bien que fondée sur d'autres motifs. La Chambre souhaite également indiquer qu'aucune autre demande de prorogation de délai concernant le dépôt des conclusions finales relatives au droit applicable ne sera prise en considération.

Normalement, les demandes de prorogation de délai doivent être déposées en conformité avec le Règlement intérieur et la Directive pratique relative au dépôt des documents. À titre exceptionnel et pour régulariser le dossier, les présents échanges de courriels seront placés au dossier dès que possible.

Cordiales salutations,

Matteo Crippa

Original en anglais : ERN 00869845-00869848

Juriste
Chambre de première instance – CETC

A: Joshua ROSENSWEIG@ECCC
De: Matteo Crippa/UNAKRT
Date: 12/11/2012 à 15h43
Copie: Andrew CAYLEY/UNAKRT@UNAKRT, Andrew Ianuzzi/UNAKRT@UNAKRT, Ang PICH@ECCC, antaguisse@yahoo.fr, Arun Son/UNAKRT@UNAKRT, a.vercken.cetc@gmail.com, Bouchard Claude/UNAKRT@UNAKRT, Bunkheang Seng@ECCC, Chakriya Yet@ECCC, Dale LYSAK/UNAKRT@UNAKRT, Dararasmey CHAN@ECCC, diabloir@wanadoo.fr, Eleonor FERNANDEZ@ECCC, Elisabeth SIMONNEAU-FORT@ECCC, Helen SULLIVAN@ECCC, Huot VENG@ECCC, Jasper PAUW/UNAKRT@UNAKRT, Katrina Marie Natale@ECCC, Keith RAYNOR/UNAKRT@UNAKRT, Leang Chea@ECCC, Marie CAPOTORTO/UNAKRT@UNAKRT, Mathilde CHIFFERT@ECCC, Michael Karnavas/UNAKRT@UNAKRT, Michiel Pestman/UNAKRT@UNAKRT, Mosseny So/UNAKRT@UNAKRT, Phalla Prum/UNAKRT@UNAKRT, Rothna NGORN@ECCC, Sambath Pich@ECCC, samonnk@yahoo.com, Sheherazade BOUARFA/UNAKRT@UNAKRT, Socheata Seng/UNAKRT@UNAKRT, Susan Lamb/UNAKRT@UNAKRT, Tanya Rene PETTAY/UNAKRT@UNAKRT, Tarik ABDULHAK/UNAKRT@UNAKRT, Udom Ang/UNAKRT@UNAKRT, Vichet PHANG@ECCC, Victor Koppe/UNAKRT@UNAKRT, Vincent De Wilde d'Estmael/UNAKRT@UNAKRT, William Smith/UNAKRT@UNAKRT, Roger PHILLIPS/UNAKRT@UNAKRT, Susan Lamb/UNAKRT@UNAKRT
Objet: Demande de prorogation de délai pour déposer les conclusions relatives au droit applicable

Cher Josh,

Je vais informer les juges de votre demande ci-dessous.
Il va sans dire que, pour le moment et sauf si une demande de prorogation de délai est accueillie, le délai actuel reste valable.

Matteo

De: Joshua ROSENSWEIG@ECCC
A : Matteo Crippa/UNAKRT@UNAKRT
Copie: William Smith/UNAKRT@UNAKRT, Tanya Rene PETTAY/UNAKRT@UNAKRT, Leang Chea@ECCC, Andrew CAYLEY/UNAKRT@UNAKRT, Andrew Ianuzzi/UNAKRT@UNAKRT, antaguisse@yahoo.fr, Arun Son/UNAKRT@UNAKRT, a.vercken.cetc@gmail.com, Dararasmey CHAN@ECCC, Dale LYSAK/UNAKRT@UNAKRT, diabloir@wanadoo.fr, Eleonor FERNANDEZ@ECCC, Jasper PAUW/UNAKRT@UNAKRT, Marie CAPOTORTO/UNAKRT@UNAKRT, Michael Karnavas/UNAKRT@UNAKRT, Michiel Pestman/UNAKRT@UNAKRT, Mosseny So/UNAKRT@UNAKRT, Phalla Prum/UNAKRT@UNAKRT, Vichet PHANG@ECCC, Ang PICH@ECCC, Sambath Pich@ECCC, samonnk@yahoo.com, Bunkheang Seng@ECCC, Sheherazade BOUARFA/UNAKRT@UNAKRT, Elisabeth SIMONNEAU-FORT@ECCC, Socheata Seng/UNAKRT@UNAKRT, Tarik ABDULHAK/UNAKRT@UNAKRT, Udom Ang/UNAKRT@UNAKRT, Huot VENG@ECCC, Victor Koppe/UNAKRT@UNAKRT, Vincent De Wilde d'Estmael/UNAKRT@UNAKRT, Keith RAYNOR/UNAKRT@UNAKRT, Chakriya Yet@ECCC, Helen SULLIVAN@ECCC, Mathilde CHIFFERT@ECCC, Katrina Marie Natale@ECCC, Rothna NGORN@ECCC, Bouchard Claude/UNAKRT@UNAKRT, Susan Lamb/UNAKRT@UNAKRT
Date: 11/12/2012 à 15h11
Objet: Demande de prorogation de délai pour déposer les conclusions relatives au droit applicable

Cher Matteo,

Original en anglais : ERN 00869845-00869848

Comme suite aux mémorandums de la Chambre de première instance n° E163/5, n° E163/5/4 et n° E163/5/6, la Défense de Nuon Chea demande par le présent courriel une prorogation de trois mois s'agissant du délai de dépôt des conclusions finales concernant les "éléments constitutifs de tous les crimes et de tous les modes de participation applicables au premier procès dans le cadre du dossier n° 002", à savoir jusqu'au 21 mars 2013. Les considérations suivantes viennent à l'appui de cette demande.

Tout d'abord, en raison des différentes précisions demandées par les parties et fournies par la Chambre depuis la communication du mémorandum n° E163/5, nous (ainsi que d'autres parties) n'avons été informés que récemment de la nécessité de préparer dans ce délai les conclusions relatives au droit applicable. Nous n'avons pas prévu, avant le 8 octobre 2012, qu'il nous faudrait traiter avant le 21 décembre 2012 les questions énumérées par la Chambre et, avant le 7 décembre 2012, il ne nous apparaissait pas clairement si nous serions obligés de le faire et quelles seraient les conséquences si nous ne le faisons pas.

Deuxièmement, la possibilité d'une prorogation de délai a été envisagée dans le premier mémorandum de la Chambre en date du 8 octobre. Nous avons indiqué le 26 novembre 2012 (Doc. n° E163/5/5) que nous déposerions une demande de prorogation de délai si la Chambre devait nous informer que le fait de ne pas déposer de conclusions sur le droit applicable avant le 21 décembre 2012 aurait des conséquences sur l'ensemble des droits des parties relatifs aux conclusions finales. Dans son mémorandum de vendredi dernier, en date du 7 décembre, (Doc. n° E163/5/6), la Chambre a précisé que les parties qui ne déposeraient pas de conclusions finales relatives au droit applicable d'ici le 21 décembre 2012 renonceraient de ce fait aux 20 pages autorisées à cet effet.

Enfin, les audiences consacrées à l'examen des preuves devant se poursuivre pendant une bonne partie de l'année 2013, la prorogation de délai demandée ne causerait aucun retard à la procédure.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Meilleures salutations. Josh